

PREF 73  
20.01.25



Direction Générale Adjointe des Solidarités  
Direction des Offres d'accueil  
Service des Accueillants Familiaux Enfance et Adulte

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 78190 du

Annexe n° 251588 du 9 JAN. 2025

**Objet : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE RETRAIT D'AGRÉMENT DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.441-1, L.441-2 et R.441-11 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et notamment son article 51 instituant une Commission consultative pour la procédure de retrait de l'agrément des accueillants familiaux ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'arrêté n° 22/1725 du 25 février 2022 portant désignation des membres de la Commission consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux ;

Vu l'arrêté n° 24/580 du 26 janvier 2024 portant modification de la désignation des membres de la Commission consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux ;

Vu l'arrêté n° 24/4586 du 31 juillet 2024 portant modification de la désignation des membres de la Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté susvisé au regard des désignations réalisées par le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie en date du 21 novembre 2024 ;

A ce titre, Madame Valérie LAMBERT et Monsieur Etienne JUSSAUME ont été désignés pour siéger au titre des associations représentant les personnes âgées.

A ce titre, Madame Claire DUMAS a été désignée pour siéger au titre des associations représentant les personnes handicapées.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département :

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 24/4586 du 31 juillet 2024 portant modification de la désignation des membres de la Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux pour trois ans renouvelables, du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025.

**Article 2:** À compter du 21 novembre 2024, sont désignés pour siéger au sein de la Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux :

- **Au titre des représentants du Département :**

- Madame Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale (membre titulaire) ;
- et Madame Hélène LE CONTE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Vice-Présidente de la Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale (membre suppléant) ;
- Monsieur Claude BODET, Médecin du Pôle expertise médico-environnementale (membre titulaire) ;
- et Madame Agnès MAILLARD Directeur Sarthe Autonomie Santé, Direction générale adjointe des Solidarités. (membre suppléant).

- **Au titre des associations et organisations représentant les personnes âgées et des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles :**

- **Au titre des associations de personnes âgées :**

- Madame Valérie LAMBERT, Membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, Membre de la CGT (membre titulaire),
- et Monsieur Etienne JUSSAUME, Membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, Membre de la CFDT Retraité (membre suppléant).

- **Au titre des associations de personnes handicapées :**

- Madame Claire DUMAS, Membre de la CFDT (membre titulaire),
- Membre suppléant non désigné.

ARRÊTÉ N°  
30.01.25

• Au titre des personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Représentant l'Association Départementale des Personnels de Services de Soins Infirmiers à Domicile de la Sarthe (A.De.P.S.I.A.D) :
  - Madame Nathalie LODIEL, Responsable de SSIAD (membre titulaire),
  - et Madame Aurélie PIRON, infirmière coordinatrice (membre suppléant).
  
- Représentant l'Établissement Public de la Santé Mentale de la Sarthe (EPSM) :
  - Madame Stéphanie PLOUCHART, Coordinatrice de l'Action Sociale, Pôle Parcours, Relations Usagers, Qualité (membre titulaire),
  - et Madame Marianne DESWARTE, Responsable du Département Parcours, Pôle Parcours, Relations Usagers, Qualité (membre suppléant).

**Article 3 :** Le mandat des personnes désignées à l'article deux s'étend jusqu'au 31 janvier 2025 et est renouvelable par période de trois ans.

**Article 4 :** Les membres désignés sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code pénal.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr).

Le Président du Conseil départemental,



**Dominique LE MÈNER**

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le : **30 JAN. 2025**  
et de sa publication ou notification le : **31 JAN. 2025**